

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

11 janvier 2010

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2010 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Francis Plourde, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Alain Boucher, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

La prière est faite par le maire Louis-Marie Bastille.

2010-01-0001

### **1. Ouverture de la session**

La session est ouverte à 20h, Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite à tous la bienvenue.

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean-Guy Raymond, d'accepter l'ouverture de la session.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-01-0002

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Yannick Bélanger, d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

2010-01-0003

#### **3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 7 décembre 2009**

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Lucien Gendron d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 7 décembre 2009.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-01-0004

#### **3.2 Approbation du procès-verbal de la session extraordinaire du 23 décembre 2009 tenue à 19 heures**

Il est proposé par Francis Plourde appuyé par Margot Perreault d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire tenue le 23 décembre 2009.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2009-01-0005

**3.3 Approbation du procès-verbal de la session extraordinaire du 23 décembre 2009 à 19h30 débutant à 19h45**

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Lucien Gendron, d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire tenue le 23 décembre 2009 à 19h30 ayant débutée à 19h45.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**4. FINANCES**

2010-01-0006

**4.1 Acceptation des comptes à payer**

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean-Guy Raymond :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de décembre 2009 au montant de 20 044,99 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**Dépôt des rapports des délégations de pouvoir**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de décembre 2009, en vertu des règlements numéros 280 et 284:

Directeur général et secrétaire-trésorier .....	34805,12 \$
Contremaître de voirie .....	3153,61 \$
Coordonnateur des services techniques.....	2612,92 \$

**4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2009 au montant de 32359,10 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

**5. CORRESPONDANCE**

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

**6. SUIVI ET RAPPORT**

**6.1 Rapport des employés**

**Voirie**

Entretien des routes (premières neiges).

## **Coordination des Services Techniques et urbanisme:**

Suivi dossier arrivée d'eau aux étangs  
Appui au déneigement  
Finalisation des travaux au bâtiment d'abri génératrice  
Travaux préparatoire à la modification du programme de revitalisation  
Suivi dossier d'ouverture de carrière sablière Gestion Normand Levasseur  
Dossier Yves Garneau (suivi et travaux de préparation de réglementation)  
Route Poitras (suivi dossier pour acquisition partielle du terrain).  
Suivi dossier Albert Castonguay  
Suivi des travaux cours d'eau rang 4

## **Administration :**

Budget 2010  
Travaux de fermeture d'année 2009

## **Agente de développement :**

Suivi activité liée aux Jeux Olympiques d'Hiver  
Rédaction du rapport annuel

## **6.2 Rapport des conseillers**

Le maire fait part de l'excellent entretien des routes par le personnel de voirie de la municipalité malgré les conditions climatiques difficiles.

Margot Perreault rappelle à la population qu'une activité spéciale aura lieu le 13 février prochain pour appuyer Guillaume Bastille dans le cadre de sa participation aux Jeux Olympiques; une information plus détaillée sera diffusée à la population.

Yannick Bélanger nous fait part de sa première rencontre avec le comité de loisirs de la municipalité.

Jean-Guy Raymond précise qu'il va participer prochainement à une rencontre sur la collecte à 3 voies et la méthanisation.

## **Priorisation des projets pour l'année 2010**

- 1- Amélioration de la qualité de l'eau du village
- 2- Mise à niveau du réseau d'aqueduc Audet
- 3- Amélioration de nos infrastructures routières
- 4- Relocalisation de la bibliothèque
- 5- Fonds d'acquisition d'un camion autopompe
- 6- Maintien d'un service de garde
- 7- Amélioration du parc urbain
- 8- Politique salariale
- 9- Zone industrielle

## **7. PROJET DE RÉSOLUTIONS**

2010-01-0007

### **7.1 Hausse salariale employés et élus**

**ATTENDU** l'article 9 du règlement numéro 245, relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes;

**ATTENDU** que l'indice de référence utilisé pour l'indexation des salaires des employés et des élus et l'IPC (Indice des Prix à la Consommation)

publié par Statistiques Canada pour la province du Québec;

**ATTENDU** que le dernier indice publié en date est celui du mois de novembre 2009 pour 1,7%;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Yannick Bélanger;

◆ d'approuver l'IPC de 1,7%, indice d'ensemble, taux de variation des indices moyens mensuels au mois de novembre 2009, tel que déterminé par Statistique Canada pour le Québec, qui sera pris en considération pour l'ajustement de la rémunération de base et l'allocation additionnelle des élus, rétroactivement au 3 janvier 2010;

◆ d'accorder également une augmentation salariale de 1,7%, soit l'IPC, indice d'ensemble, taux de variation des indices moyens mensuels, tel que déterminé par Statistique Canada pour le Québec, rétroactivement au 3 janvier 2010, aux employés municipaux bénéficiant de plus de six mois de service continu et excluant ceux ayant reçu une augmentation discrétionnaire.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-01-0008

## **7.2 Niveau de participation de la municipalité dans le parc éolien communautaire Viger-Denonville**

**ATTENDU** que la MRC de Rivière-du-Loup a conclu une entente de participation avec Innergex Énergie Renouvelable pour la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien communautaire, en vertu de la compétence donnée à l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1);

**ATTENDU** que dans le cadre de ce projet, la MRC de Rivière-du-Loup devra emprunter sa mise de fonds en mettant en garantie la richesse foncière des municipalités de son territoire;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) la municipalité peut se retirer de ce projet;

**ATTENDU** que le règlement numéro 170-09 de la MRC de Rivière-du-Loup prévoit que chaque municipalité participante peut accepter différentes options quant à son niveau de participation dans le projet, lequel déterminera la hauteur des contributions éventuelles de la municipalité aux dépenses du parc éolien et le niveau de redevances que la MRC lui versera sur les bénéfices nets du parc éolien;

**ATTENDU** qu'un premier lot de 300 parts, sur les 500 parts totales de la MRC dans le projet, est réparti entre les municipalités participantes au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

**ATTENDU** qu'un 2<sup>e</sup> lot de 100 parts sur 500 sont offertes à toutes les municipalités participantes au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

**ATTENDU** que les parts non réclamées dans le 2<sup>e</sup> lot sont ensuite offertes aux trois municipalités où le projet sera implanté, au prorata des superficies placées sous contrat d'octroi d'option en date du 31 décembre 2009 et que, à défaut de l'acceptation de cette offre exprimée par résolution de l'une ou

de plusieurs de ces trois municipalités, ces parts non réclamées seront redistribuées automatiquement entre les municipalités adhérant au 2<sup>e</sup> lot, au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

**ATTENDU** que les 100 parts du 3<sup>e</sup> et dernier lot sont offertes à toutes les municipalités ayant un revenu moyen par ménage inférieur à la moyenne de la MRC, selon les données du recensement du Canada de 2006, groupe dont la municipalité de St-Modeste ne fait pas partie;

**ATTENDU** que le nombre de parts résultant de cette opération de répartition constituera la participation de chaque municipalité pour toute la durée de l'exploitation du parc éolien, jusqu'à l'expiration du contrat d'achat d'électricité par Hydro-Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Lucien Gendron

**QUE :**

- 1) le préambule fait partie intégrante de la présente résolution
- 2) ce conseil accepte que la municipalité de Saint-Modeste participe au projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville, selon les termes du projet de règlement 170-09 de la MRC de Rivière-du-Loup;
- 3) ce conseil demande que la participation de la municipalité de Saint-Modeste dans le projet comprenne des parts issues du premier lot de 300 parts minimales ainsi que des parts issues du 2<sup>e</sup> lot de 100 parts optionnelles.
- 4) la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 2009-12-0243 adoptée par le conseil le 7 décembre 2009.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-01-0009

**7.3 Cotisation annuelle ADMQ et congrès annuel de l'ADMQ des 19, 20 et 21 mai 2010**

**ATTENDU** qu'il convient de renouveler l'adhésion à l'ADMQ pour le directeur général et secrétaire trésorier;

**ATTENDU** que le prochain congrès annuel de l'ADMQ aura lieu à Québec les 19, 20, 21 mai prochain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond, de payer la cotisation annuelle 2010 à l'ADMQ pour monsieur Alain Vila au montant de 559,06\$, et d'assumer les frais de participation au colloque annuel 2010 de l'ADMQ les 19, 20 et 21 mai prochains à Québec.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-01-0010

**7.4 Club de ski de fond La Foulée - Sollicitation financière**

Le Club de ski de fond *La Foulée* sollicite, la Municipalité de Saint-Modeste, pour l'obtention d'une assistance financière afin de mieux

promouvoir leurs activités saisonnières.

**ATTENDU** que, lors des préparatifs budgétaires 2010, le montant qui a été alloué à cet organisme est de 200 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Lucien Gendron, d'octroyer, au Club de ski de fond *La Foulée*, une somme de 200 \$ pour l'année 2010.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-01-0011

**7.5 Demande d'un projet « Emplois d'été Canada 2010»**

**ATTENDU** que la Municipalité organise une activité de terrain de jeux pour la saison estivale, d'une durée de sept semaines;

**ATTENDU** que la Municipalité est admissible au programme « Emploi d'été Canada 2010» offert par Services Canada;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Alain Boucher, de déposer une demande, dans le cadre de ce programme, pour l'obtention d'une subvention pour un aide-moniteur et un moniteur pour le terrain de jeux 2010 et d'afficher les offres d'emploi au Cégep de Rivière-du-Loup.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-01-0012

**7.6 Demande d'annonce d'offre d'emploi de superviseur en loisirs pour l'été 2010**

**ATTENDU** que la Municipalité organise une activité de terrain de jeux pour la saison estivale, d'une durée de huit semaines;

**ATTENDU** que la Municipalité n'a pas de technicien en loisirs permanent, mais estime qu'il est important qu'une ressource soit disponible pour s'occuper des loisirs durant l'été;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Yannick Bélanger, de publier une offre d'emploi pour un responsable superviseur en loisirs durant 8 semaines à 20 heures par semaines au taux horaire de 11\$, pour s'occuper des loisirs de la municipalité de St-Modeste, et pour superviser les moniteurs de terrain de jeux durant la période estivale 2010.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-01-0013

**7.7 Cotisation annuelle COMBEQ**

**ATTENDU** que suite à la nomination de Monsieur Daniel Martel en qualité d'inspecteur en bâtiment et environnement, la municipalité estime qu'il est nécessaire que ce dernier bénéficie des services de soutien, de formation et d'assistance inhérents à son poste;

**ATTENDU** que la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et Environnement du Québec répond aux besoins des professionnels en la

matière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond, de payer la cotisation annuelle 2010 à la COMBEQ pour monsieur Daniel Martel au montant de 287,83\$ incluant les taxes.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-01-0014

### **7.8 Subvention pour l'amélioration du réseau routier**

**ATTENDU** que la municipalité avait obtenu une subvention auprès du Ministère des Transports du Québec pour des travaux d'asphaltage de la Route de l'Église Sud, et du chemin de la Seigneurie au montant maximum de 20 000 \$;

**ATTENDU** que l'entreprise « Construction B.M.L » avait été retenue pour la réalisation desdits travaux, et que ces travaux ont été réalisés et sont complétés à ce jour;

**ATTENDU** que le coût total des travaux a été facturé à la municipalité par « Construction B.M.L » au montant final de 20 489,92\$ taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Francis Plourde;

**QUE** le conseil de la municipalité de St-Modeste:

- approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Route de L'Église Sud et le Chemin de la Seigneurie pour un montant subventionné de 19 582,28 \$ TVQ incluse;
- atteste que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité;
- demande le versement de la subvention de 19 582,28\$ auprès du Ministère des Transports.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-01-0015

### **7.9 Nomination d'un représentant autorisé auprès de Hydro-Québec**

**ATTENDU** que Hydro-Québec demande que la municipalité désigne une personne pour obtenir les renseignements, négocier les ententes et contracter les abonnements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Margot Perreault;

- de nommer Monsieur Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, comme représentant de la municipalité de Saint-Modeste auprès de Hydro-Québec pour une période de 3 ans;
- que ce représentant aura le pouvoir de recevoir et payer les factures d'électricité, de négocier des ententes de paiement, de modifier les données relatives à un ou plusieurs abonnements, de modifier les puissances et les tarifs, de contracter un abonnement ou y mettre fin;
- de mandater le maire, Louis Marie Bastille, pour signer la procuration pour le compte de la municipalité.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-01-0016

**7.10 Appui au syndicat des travailleurs et travailleuses des postes**

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral a présenté un protocole du service postal canadien qui précise les attentes du gouvernement quant aux services de Postes Canada;

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral permet à Postes Canada de fermer des bureaux de poste publics malgré le moratoire actuel sur les fermetures;  
Attendu qu'un mois ne suffit pas pour permettre à toute une collectivité de discuter de la fermeture d'un bureau de poste et d'examiner diverses options;

**ATTENDU QUE** le réseau postal public assure un lien entre les collectivités de ce pays immense et qu'il aide à surmonter les différences et la distance qui les séparent;

**ATTENDU QUE** le service postal public joue un rôle clé dans notre vie sociale et économique en fournissant l'infrastructure dont ont besoin les collectivités en santé pour prospérer, et les entreprises, pour croître;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Lucien Gendron de demander au gouvernement du Canada d'exiger de Postes Canada qu'elle maintienne et améliore son réseau de bureaux de poste publics et qu'elle consulte la population, les députés qui ont été élus pour la représenter, les syndicats des postes et d'autres intervenants majeurs afin d'élaborer un processus uniforme et démocratique pour apporter des changements au réseau postal public.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-01-0017

**7.11 Renouvellement de l'entente de service dans le cadre du projet Animation Rurale**

**ATTENDU QUE** la demande de la CDC du KRTB pour renouveler l'entente dans le cadre du projet Animation Rurale;

**ATTENDU QUE** le désir de la municipalité de Saint-Modeste de renouveler l'entente de service d'animation rurale pour un montant semblable à l'année 2009, soit 8250 \$ pour l'année 2010;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Francis Plourde que la municipalité de Saint-Modeste renouvelle l'entente de service dans le cadre du projet Animation rurale avec la CDC du KRTB et la Corporation de développement de Saint-Modeste et que le maire Louis-Marie Bastille soit mandaté pour signer ledit renouvellement.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-01-0018

**7.12 Demande de la Fondation Canadienne Espoir jeunesse**

**ATTENDU** la demande d'autorisation écrite pour un droit de passage dans la municipalité de Saint-Modeste pour solliciter des dons;

**ATTENDU QUE** la fondation canadienne Espoir jeunesse organise une



campagne de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger que la municipalité n'accorde pas l'autorisation à la Fondation canadienne Espoir Jeunesse de circuler sur le territoire de la municipalité pour recueillir des dons.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-01-0019

### **7.13 Demande d'adhésion au dépôt direct**

**ATTENDU QUE** la Banque Nationale Groupe Financier est le créancier hypothécaire de plusieurs citoyens de St-Modeste;

**ATTENDU QUE** la Banque Nationale Groupe Financier nous offre la possibilité de déposer directement sur le compte de la municipalité les comptes de taxes des citoyens clients;

**ATTENDU QUE** ce service est offert gratuitement par la Banque Nationale et ne requiert que la signature d'une autorisation pour déposer directement les paiements des comptes de taxes sur le compte bancaire de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond que la municipalité accepte que la Banque Nationale Groupe Financier puisse déposer directement les paiements de comptes de taxes dans le compte bancaire de la municipalité, et désigne Alain Vila, directeur général et secrétaire trésorier comme signataire de l'autorisation auprès de la Banque Nationale Groupe Financier.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-01-0020

### **7.14 Entretien ménager de l'OTJ**

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Modeste recherchait un prestataire à contrat pour la réalisation du ménage de l'OTJ;

**ATTENDU** la proposition reçue par Madame Renée-Claude Lepage pour la réalisation du ménage de l'OTJ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond :

- d'accepter l'offre de services de Madame Renée-Claude Lepage pour l'entretien ménager de l'OTJ au tarif horaire de 10\$;
- De transmettre copie de la présente résolution à Madame Renée-Claude Lepage;
- De spécifier à l'intéressée que la présente résolution vaudra entente pour une période de 1 an du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, renouvelable par tacite reconduction à chaque année sous réserve de sa dénonciation par l'une ou l'autre des parties au plus tard au moins 60 jours avant la date anniversaire du 1er janvier de chaque année;
- Le renouvellement par tacite reconduction ne sera valable que pour une période de 3 ans se terminant le 31 décembre 2012;
- En cas de renouvellement, la municipalité s'engage à indexer le présent contrat au taux de l'IPC, indice d'ensemble, taux de variation des indices moyens mensuels, tel que déterminé par Statistique Canada pour le Québec à compter de la date anniversaire du 1er janvier de chaque année;

- Que Mme Renée-Claude Lepage s'engage à faire réaliser sa prestation de service par un tiers sous sa responsabilité en cas de non disponibilité de cette dernière;
- Que Mme Renée-Claude Lepage agira en qualité de travailleuse autonome au titre du présent contrat;

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-01-0021

#### **7.15 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques**

**ATTENDU QUE** l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Jean-Guy Raymond:

**QUE** la Municipalité de St-Modeste demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser en date du 1<sup>er</sup> mars 2010 à CAUCA (*Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches*) dont le siège social est situé au *485 boulevard Renault (Québec) G5X 3P5* pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **8. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

Néant

#### **9. AFFAIRES NOUVELLES**

Pas d'affaires nouvelles.

#### **10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE**

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2010-01-0022

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault de lever la session à 21h30.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

En signant le présent procès verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,  
Maire